

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

POSTE FEDERALE LXI

ARRÊTÉ

- relatif à la dénomination d'un nouveau chemin et agrandissement d'une place sur la commune de Confignon.

Du 6 novembre 1959

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la lettre de Monsieur le maire de la commune de Confignon adressée au département des travaux publics, en date du 16 octobre 1959, concernant la décision du Conseil municipal demandant de laisser le nom de place de l'Eglise à la place agrandie qui porte actuellement ce nom et de donner au nouveau chemin qui reliera la place de l'Eglise au chemin de Chaumont le nom de chemin des Huines;

vu le préavis du service des archives d'Etat en date du 27 octobre 1959;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères, du 9 octobre 1931,

ARRÊTÉ :

1.- Il est donné au nouveau chemin qui reliera la place de l'Eglise au chemin de Chaumont le nom de chemin des Huines, lieu dit de la région.

2. La place de l'Eglise agrandie continuera à porter le nom de place de l'Eglise.

9202

Communiqué à :

Travaux	0 ex.
Sauveter	1 ex.
Archives	1 ex.

Certifié conforme
Le chancelier d'Etat :

